Image not found or type unknown

Non propriétaire, prêt travaux

Par **nanetty**, le **06/04/2016** à **11:35**

bonjour

nous allons faire des travaux dans l'appartement où nous allons vivre avec notre petite fille et mon concubin.
l'appartement appartient à sa maman et fait partit d'une SCI entre elle et mon concubin : elle possède 95% des parts car dans l'immeuble de fammille elle y exerce son activité professionnelle ; mon concubin détient 5%.

notre question est de savoir comment sommes nous protégés juridiquement en cas de décès ou de dispute entre ma belle mère et son fils étant donné que nous sommes logés à titre gracieux mais que nous devons emprunter 90000€ pour le prêt travaux pendant 20 ans?

si une dispute éclate elle peut nous mettre à la porte et nous devrons continuer à payer un prêt pour lequel nous ne sommes pas propriétaires... et si elle décède l'héritier est mon concubin car il est fils unique toutefois il s'agit d'une SCI donc nous ne savons pas quoi faire pour nous protéger, aidez nous svp.

Par **youris**, le **06/04/2016** à **12:09**

bonjour,
une banque fera des difficultés pour vous accorder un prêt relatif à un bien qui ne vous appartient car elle n'aura aucune garantie.
le principe est qu'il est risqué d'investir dans un bien qui ne vous appartient pas.
il faudrait consulter un notaire pour savoir comment faire pour que votre concubin devienne seul propriétaire de cet appartement.
par contre en tant que concubine, vous allez payer pour un bien sur lequel vous n'aurez aucun droit et que vous risquez devoir quitter en cas de séparation sachant que si vous êtes co-emprunteur du prêt si l'autre co-emprunteur ne paie pas, vous devrez rembourser seul le prêt pour un logement que vous ne pourrez pas occuper.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés